

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale en gestion des matières résiduelles du Kamouraska tiendra une assemblée extraordinaire le 21 août 2024 à 19h00 à la salle municipale, situé au 20, rue Principale à Saint-Gabriel-Lalemant.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Nomination d'une secrétaire de l'assemblée
3. Nomination d'un président et vice-président d'élections
4. Nomination au conseil d'administration
 - a. Président
 - b. Vice-président
 - c. Secrétaire
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption des comptes à payer – Juillet 2024
7. Lieu de rencontre et calendrier des assemblées
8. Désignation des membres siégeant sur les divers comités :
 - a. Ressources humaines
 - b. Finances
 - c. Opérations
 - d. Suivi des appels d'offres
 - e. EEQ
 - f. Autres
9. Location de camions – Approbation du devis et Appel d'offres public
10. Points d'information
 - a. Direction générale
 - b. Mandat de Mme Danielle Caron
11. Dépôt des résolutions désignant les représentants au conseil d'administration de la Régie
12. Période de questions
13. Clôture et levée de la séance

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une assemblée extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

DONNÉ À Les Cèdres, ce 16 août 2024.



Aubrey Pilon
Greffière-trésorière adjointe